



Formulaire de dépôt de déchets ménagers par une entreprise mandatée

Déchèterie intercommunale de Montreux-Veytaux
Route des Châtaigniers 13 bis
1820 Montreux

(À retourner par courriel à l'adresse collectesdechets@montreux.ch avec tous les justificatifs
au minimum 3 jours avant votre arrivée à la déchèterie)

Nom de l'entreprise mandatée :	
Numéro IDE de l'entreprise : (Exemple : CHE-000.000.000)	
Nom & prénom du responsable :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	
Numéro de plaque du véhicule (max. 3,5 t) :	
Date du passage à la déchèterie :	

Détenteur-riche des déchets ménagers :	
Nom & prénom du mandataire (si décès) :	
Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :	
Numéro de la carte déchèterie :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	
Date et signature :	

Volume et descriptif des déchets (Cartons, de livre, tables, chaises, armoires,) :	
Volume total approximative en m3 :	
Descriptif des déchets :	



Règlement relatif à l'accès des entreprises à la déchèterie intercommunale de Montreux-Veytaux

1. Déchets admis

Seuls les déchets ménagers issus des ayants droit à l'accès des communes de Montreux et Veytaux sont admis à la déchèterie, conformément au registre des offices de la population et aux directives communales en matière de tri et de collecte des déchets ménagers.

Certains déchets feront l'objet d'une redevance d'évacuation. Cette redevance devra être réglée directement auprès du personnel de la déchèterie, lesquels délivreront obligatoirement une quittance en contrepartie du paiement.

Des contrôles d'appartenance peuvent être effectués pour vérifier le respect de ces conditions d'admission.

2. Justificatif obligatoire

Une copie du bon de travail attestant de la relation contractuelle entre le client et l'entreprise mandataire doit impérativement être jointe au présent formulaire.

3. Procédure de soumission

Le formulaire de contrôle dûment complété doit être transmis à l'autorité compétente à l'adresse de courriel suivante : collectesdechets@montreux.ch au minimum trois (3) jours avant la date prévue pour la venue du véhicule.

Lors de la présentation sur site, l'entreprise est tenue de fournir le présent formulaire, dûment rempli, ainsi que le bon de travail correspondant.

Tout formulaire incomplet ou non-conforme entraînera un refus systématique d'accès à la déchèterie.

4. Validité

Le présent formulaire est valable pour une seule et unique entrée à la déchèterie.

5. Facturation interdite

Conformément au guide sur les déchets, l'entreprise mandatée a l'interdiction expresse de facturer à son client le traitement des déchets déposés en déchèterie lorsqu'aucune taxe ne s'y applique.

6. Véhicules autorisés

Les véhicules dont le poids total excède **trois tonnes et demie (3,5 t)** ne sont pas autorisés à décharger leurs marchandises.

Le personnel de la déchèterie est habilité à procéder au pesage des véhicules avant toute opération de déchargement.

7. Sanctions

Tout manquement ou non-respect des présentes dispositions entraînera le refus immédiat et systématique de l'accès à la déchèterie.

Formulaire disponible montreux.ch/dechets/decheterie-fixe ou directement à la déchèterie auprès du personnel.